



HACCP FORMATION • DOCUMENT CONTRACTUEL
CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Tarif individuel — Français — 349 €

CactusWeb — formation-haccp.pro

Référence documentaire : IP03-01 • Version : 1.5 — Mise à jour : 29/09/2026

AVANT DE SIGNER

Ce contrat correspond uniquement à la formule ci-dessous. Cochez chaque case si elle correspond bien à votre inscription :

- ☐ Inscription individuelle
- ☐ Formation financée personnellement (autofinancement)
- ☐ Langue audio : Français
- ☐ Prix total : 349 €

Si un élément ne correspond pas, ne signez pas ce document et contactez bureau@formation-haccp.pro

Entre :

CactusWeb – Entrepreneur individuel
Centre de formation en hygiène alimentaire
23 Clos de la Maison Blanche, 78310 Coignières
SIRET : 802 135 954 00021
Déclaration d'activité : 11788737678 –
Île-de-France
E-mail : bureau@formation-haccp.pro

Et l'apprenant-e :

Nom(s) : _____
Prénom(s) : _____
Adresse : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____
Lieu de naissance : _____
E-mail : _____
Téléphone : _____

1. OBJET

Le présent contrat porte sur la formation en hygiène alimentaire adaptée à la restauration rapide, suivie à titre individuel, avec audio en français. Le programme détaillé de la formation est mis à disposition de l'apprenant-e avant son inscription définitive et fait partie intégrante du présent contrat.

2. DURÉE ET ORGANISATION

Durée totale : 14 heures.

- 10 heures de formation numérique en ligne ;
- 4 heures de formation pratique en présentiel, organisées en deux séquences de 2 heures séparées par une pause.

3. OBJECTIFS

L'apprenant-e doit notamment être capable d'identifier les risques, d'appliquer les bonnes pratiques d'hygiène, de maîtriser les températures, le nettoyage, la traçabilité, les nuisibles ainsi que les principes du PMS et de la méthode HACCP.

4. PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Dangers chimiques : sources, effets et maîtrise
2. Dangers physiques : corps étrangers et prévention
3. Allergènes alimentaires : identification, réactions et gestion
4. Dangers biologiques : identification et facteurs de croissance
5. Monde microbien et parasites : classification et maîtrise
6. Pathogènes alimentaires, TIAC et prévention
7. Nuisibles : détection, prévention et plan de lutte
8. Traçabilité, non-conformités et retraits-rappels
9. Plan de Maîtrise Sanitaire et méthode HACCP
10. Mise en pratique, audit et validation des acquis

Le présent programme fait partie intégrante du contrat.

5. MODALITÉS

La partie numérique est suivie sur la plateforme Formation-HACCP.pro. Elle comprend 10 modules accessibles progressivement selon l'échéancier prévu au présent contrat.

Langue de la formation :

Les contenus audio de la partie numérique de la formation (10 heures) sont proposés en **français**. Les supports écrits et visuels de la partie numérique, notamment la présentation pédagogique, sont rédigés en **français**. La partie pratique en présentiel (4 heures) est dispensée en **français**.

La partie pratique est réalisée en présentiel. Elle est distincte de la partie numérique et, lorsque le délai de rétractation de 14 jours du Code de la consommation est applicable, elle n'est ni réservée ni réalisée avant l'expiration effective de ce délai.

Prérequis pédagogiques : aucun diplôme, niveau scolaire ou expérience professionnelle préalable n'est exigé. L'apprenant·e doit être en mesure de comprendre les consignes essentielles du parcours ou signaler avant l'entrée en formation toute difficulté nécessitant l'étude d'une adaptation.

Prérequis techniques : l'apprenant·e doit disposer d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone compatible, d'une connexion Internet stable, d'un navigateur récent, d'une adresse e-mail accessible, d'un moyen d'écouter les contenus audio et d'un moyen d'ouvrir les documents PDF.

Moyens pédagogiques et techniques : plateforme de formation en ligne, supports écrits, contenus audio, document de suivi pédagogique, QCM intermédiaires, QCM final, suivi de progression et ateliers pratiques en présentiel.

Personne référente pour la formation : Rodrigo Pizarro.

Références : expérience professionnelle en formation en hygiène alimentaire et HACCP.

CactusWeb peut confier tout ou partie de la formation à une autre personne intervenant dans la formation, disposant des compétences, qualifications ou références nécessaires. L'identité et les références de la personne effectivement chargée de la formation sont communiquées à l'apprenant·e en cas de remplacement.

6. ÉVALUATION

Le parcours comprend :

- un positionnement initial ;
- des QCM intermédiaires ;
- un QCM final ;
- une évaluation pratique et/ou orale.

En cas d'échec au QCM final, une nouvelle tentative est possible après 48 heures.

7. DURÉE D'ACCÈS

L'apprenant·e dispose de 365 ou 366 jours à compter de l'envoi de ses premiers identifiants pour terminer l'intégralité du parcours.

8. PRIX ET TVA

Prix total convenu : 349 €.

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts. Aucun montant de TVA n'est ajouté au prix indiqué.

- partie numérique : 319 € ;
- partie pratique en présentiel : 30 €.

9. ÉCHELONNEMENT

Conformément aux règles applicables aux contrats de formation financés personnellement, aucune somme n'est exigée avant l'expiration du délai légal de 10 jours suivant la signature du contrat. À l'expiration de ce délai, le premier versement reste inférieur au plafond légal de 30 % du prix convenu. Échéancier de la formule 349 € :

- 1er paiement : 98 € après expiration du délai de 10 jours ;
- 2e paiement : 150 € à la fin du module 2, avant le déblocage du module 3 ;
- 3e paiement : 101 € à la fin du module 6, avant le déblocage du module 7.

Le premier versement de 98 € comprend contractuellement 68 € au titre de la partie numérique et 30 € au titre de la partie présentielle. Les échéances suivantes sont affectées à la partie numérique. Un e-mail contenant le lien de paiement est adressé à l'apprenant·e à chaque échéance.

10. OUVERTURE DES ACCÈS

La transmission du dossier d'inscription en ligne constitue une demande d'inscription. L'inscription définitive intervient après signature du présent contrat et validation administrative du dossier. Un retard dans cette validation administrative ne recommence pas le délai légal de 10 jours, qui reste rattaché à la signature du contrat.

Pour le suivi du présent contrat, J0 correspond à la date de signature indiquée à l'article 19. Aucun paiement n'est demandé et aucun accès numérique n'est ouvert avant l'expiration du délai légal de 10 jours.

Après expiration de ce délai de 10 jours, si le dossier administratif est validé, CactusWeb peut adresser le lien permettant d'effectuer le premier règlement de 98 €.

Lorsque le délai de rétractation de 14 jours du Code de la consommation est applicable, l'ouverture normale de la partie numérique intervient après son expiration effective, sous réserve que le premier règlement ait été reçu et que le dossier soit validé.

Entre l'expiration du délai de 10 jours et celle du délai de 14 jours, lorsqu'il est applicable, l'apprenant·e peut demander un démarrage anticipé de la partie numérique. Cette demande est formalisée selon la procédure prévue à l'article 10 et dans le document IP05. Elle ne permet jamais un paiement ni un accès avant l'expiration du délai de 10 jours.

Lorsque toutes les conditions d'ouverture sont réunies, un e-mail d'accès est adressé à l'apprenant·e. Les déblocages liés aux échéances suivantes interviennent après réception effective du règlement correspondant.

11. VALIDATION ADMINISTRATIVE DU DOSSIER

L'inscription est considérée comme administrativement complète après réception et vérification par CactusWeb de l'ensemble des éléments nécessaires au dossier de l'apprenant·e.

Pour la présente formule, le dossier doit notamment comprendre :

- le présent contrat de formation **IP03-01**, complété et signé ;
- une **pièce d'identité valide et lisible** ;
- l'ensemble des informations et documents demandés lors de l'inscription.

Les documents peuvent être transmis par l'un des moyens suivants :

- directement lors du remplissage du formulaire d'inscription ;
- depuis l'espace personnel de l'apprenant·e sur Formation-HACCP.pro ;
- par e-mail à **bureau@formation-haccp.pro** ;
- par courrier postal à l'adresse de CactusWeb indiquée dans le présent contrat.

Un document déjà transmis par l'un de ces moyens n'a pas à être envoyé une seconde fois.

CactusWeb vérifie la conformité, la lisibilité et la complétude des éléments reçus. Si un document est manquant, incomplet, illisible ou ne correspond pas à la formule souscrite, l'apprenant·e est contacté·e afin de régulariser son dossier.

La validation administrative du dossier est nécessaire avant l'ouverture des accès à la formation.

La date de validation administrative ne modifie pas le point de départ du délai légal de 10 jours, qui reste calculé à partir de la date de signature du contrat.

12. RÉTRACTATION

Délai de 10 jours – Code du travail. Dans le délai de 10 jours à compter de la signature du présent contrat, l'apprenant·e peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée à CactusWeb, 23 Clos de la Maison Blanche, 78310 Coignières. Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai.

Délai de 14 jours – contrat à distance. Lorsqu'il est applicable, le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation est de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Le jour de la conclusion du contrat n'est pas compté. Le délai commence le lendemain et expire à la fin du 14^e jour. Si ce dernier jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Exemple :

Pour un contrat conclu le 1^{er} du mois, le délai court du 2 au 15 inclus. Sauf **prolongation prévue par la loi**, il expire à la fin de la journée du 15 et l'ouverture normale de la formation peut intervenir à partir du 16.

Pour un contrat conclu le 14 du mois, le délai court du 15 au 28 inclus. Sauf **prolongation prévue par la loi**, il expire à la fin de la journée du 28 et l'ouverture normale de la formation peut intervenir à partir du 29.

Si l'apprenant·e souhaite commencer la partie numérique après l'expiration du délai de 10 jours mais avant l'expiration du délai de 14 jours applicable, il ou elle doit adresser une demande expresse de démarrage anticipé selon le document IP05. CactusWeb conserve la preuve de cette demande et en confirme la réception sur un support durable.

Les effets d'un démarrage anticipé sur le droit de rétractation de 14 jours dépendent des règles impératives du Code de la consommation applicables à la prestation effectivement commencée ou fournie. Ils sont précisés dans le document IP05 et les CGUV. Cette procédure n'affecte jamais le délai de 10 jours prévu par le Code du travail.

13. PRÉSENTIEL

La session comprend 4 heures pédagogiques, organisées en deux séquences de 2 heures séparées par une pause de 15 à 20 minutes. Selon la salle, les horaires peuvent notamment être 8 h–12 h 20 ou 9 h–13 h 20.

Lorsque le délai de rétractation de 14 jours du Code de la consommation est applicable, la réservation et la réalisation du présentiel n'interviennent qu'après son expiration effective, y compris lorsqu'une prorogation légale décale cette échéance.

La date, l'heure et le lieu sont communiqués à l'apprenant·e par e-mail.

14. ANNULATION / REPORT

Une demande adressée au moins 72 heures avant le début du présentiel permet un report sans frais.

En cas d'annulation tardive ou d'absence, des frais de 89 € sont dus pour une nouvelle réservation selon les CGUV. TVA non applicable, article 293 B du CGI. Lorsqu'ils sont dus, ces frais doivent être réglés avant le choix d'une nouvelle date.

15. IDENTITÉ

Une pièce d'identité acceptée par l'organisme est transmise dans le dossier d'inscription. Son original doit pouvoir être présenté lors de la séance en présentiel si une vérification est nécessaire.

16. ATTESTATION

Après validation complète de la formation et vérification de l'identité, l'attestation de fin de formation est transmise sous 48 heures ouvrées.

17. CESSATION ANTICIPÉE / ABANDON

Lorsqu'un droit de rétractation de 14 jours est applicable et que l'apprenant·e a demandé un démarrage anticipé de la partie numérique, les conséquences financières d'une éventuelle rétractation sont déterminées conformément aux dispositions applicables du Code de la consommation. Les modalités correspondantes sont rappelées dans la **demande expresse de démarrage anticipé** et dans les CGUV.

Après l'expiration effective des délais de rétractation applicables, une interruption volontaire ne constitue plus une rétractation. CactusWeb ne réclame pas les échéances futures qui ne sont pas encore devenues exigibles. Les prestations effectivement fournies restent dues dans les conditions prévues au présent contrat et aux CGUV.

Tant qu'aucune session présentielle n'a été réservée, les 30 € correspondant à la partie pratique sont remboursés en cas de cessation définitive avant sa réalisation lorsqu'ils ont déjà été encaissés et qu'aucune disposition légale ou contractuelle ne permet de les conserver.

Dès qu'une session présentielle a été réservée, les conséquences d'une annulation, d'un abandon ou d'une absence sont celles prévues à l'article 14 et dans les CGUV, sous réserve des dispositions légales impératives et des cas de force majeure.

En cas de force majeure dûment reconnue empêchant l'apprenant·e de suivre la formation, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

18. DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'apprenant·e reconnaît avoir reçu ou avoir eu accès, avant son inscription définitive, aux documents et informations suivants :

- le programme détaillé de la formation, intégré au présent contrat ;
- les Conditions Générales d'Utilisation et de Vente (CGUV) : <https://formation-haccp.pro/cguv/>
- le règlement intérieur : <https://formation-haccp.pro/reglement-interieur/>
- les informations précontractuelles : <https://formation-haccp.pro/informations-precontractuelles/>
- la politique de confidentialité : <https://formation-haccp.pro/politique-de-confidentialite/>

Le programme détaillé de la formation fait partie intégrante du présent contrat.

19. SIGNATURES

La date portée ci-dessous constitue la date de signature utilisée pour le calcul du délai légal de 10 jours. Le jour de la signature n'est pas compté dans ce délai.

Exemple :

Pour un contrat signé le **1er du mois**, le délai court du **2 au 11 inclus** et le premier règlement peut être demandé **à partir du 12**.

Pour un contrat signé le **14 du mois**, le délai court du **15 au 24 inclus** et le premier règlement peut être demandé **à partir du 25**.

Une copie du contrat signé est conservée par CactusWeb et mise à disposition ou transmise à l'apprenant·e sur un support durable.

L'apprenant·e

Fait le : ____ / ____ / ____

Pour CactusWeb – Entrepreneur individuel

À : _____

Date : ____ / ____ / ____

Mention : Lu·e et approuvé·e

Signature CactusWeb :

Signature de l'apprenant·e :

Cachet :